



Conge parentale horaires modifiée

Par **melines**, le **04/03/2015** à **00:07**

bonjour

je suis en conge parentale je doit reprendre mon activite d'agent d'entretien le 22 aout 2015 , mais je vien d'apprendre que mon horaires on change je travaille avant le lundi mercredi et vendredi matin 8h 11h30 et maintenant ce serais tout les soirs du lundi au vendredi ayant 3 enfants a charge de travaille le soir cela mais impossible ai je le droit de refuser ou de demander un licenciement merci beaucoup de m'aider

Par **P.M.**, le **04/03/2015** à **08:49**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes à temps plein ou partiel car dans ce dernier cas, la répartition des jours de travail dans la semaine devrait figurer au contrat de travail...

Un licenciement ne se demande pas, il se subit, vous confondez peut-être avec une rupture conventionnelle mais qui doit recevoir l'accord de l'employeur...